

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2023-1275
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
RELATIF À LA TARIFICATION GLOBALE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 18 décembre 2023, le conseil a adopté le règlement N° 2023-1275 remplaçant le règlement N° 2022-1231 et ses amendements concernant les tarifs applicables à certains biens et services fournis par la municipalité (tarification globale), à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le règlement N° 2023-1275 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 19^e jour du mois de décembre 2023
et publié le 27 décembre 2023



Angèle Tousignant, greffière